



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

- 5 MARS 2010

002877

Paris, le  
N°

DEF/CAB/C2

**Cabinet du Ministre**

Le Directeur adjoint  
du Cabinet civil  
et militaire

NOTE

à l'attention de

Monsieur le Secrétaire général pour l'administration

Monsieur le Directeur central du commissariat des armées

**OBJET** : création d'un centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement et de déménagement (CAMID).

Depuis plusieurs semaines, le personnel du CTAC (centre territorial d'administration et de comptabilité) de Lille manifeste son mécontentement face au projet de fermeture de ce centre et évoque la spécialité qu'il a acquise en matière de liquidation des frais de déplacement et de déménagement.

Dans le cadre de la réorganisation des services du commissariat, il a été prévu de créer un centre unique de liquidation des frais de déplacement et de déménagement à Brest. Le 29 janvier dernier, le principe du maintien d'une antenne de ce centre à Rennes a été retenu.

Afin de disposer de l'ensemble des éléments utiles et dans la perspective de la réunion prévue le 22 mars, je vous demande d'étudier ensemble le schéma suivant :

- transformation du CTAC de Lille en centre unique de liquidation des frais de déplacement et de déménagement intervenant pour l'ensemble du personnel du ministère, y compris le personnel de la DGA et du SGA et reprenant les fonctions assurées par l'antenne du SPAC, ce centre unique pourrait avoir jusqu'en 2012 une antenne à Rennes ;
- transfert du personnel du commissariat à Brest prévu pour le CAMID vers le centre ministériel de gestion compte tenu des difficultés d'armement de ce dernier.

  
Jean-Paul BODIN